CHARTE SUR LE HANDICAP

PRÉAMBULE

La promotion et l'intégration des personnes en situation de handicap en milieu professionnel constituent un enjeu majeur pour les entreprises qui cherchent à attirer les meilleurs talents. Le rôle de toute entreprise citoyenne est de promouvoir la diversité et d'œuvrer pour l'intégration de toutes les composantes de la société marocaine. Ce rôle est accru lorsque cette entreprise est également un média de masse d'utilité publique et a, par ce fait, la responsabilité d'œuvrer pour l'amélioration de la visibilité des personnes en situation de handicap, pour l'inclusion et le changement des mentalités.

C'est pourquoi SOREAD-2M a décidé de mettre en place un certain nombre d'orientations et de recommandations visant à la fois à améliorer la visibilité des personnes en situation de handicap ainsi qu'à accentuer le rôle joué par l'entreprise dans leur insertion professionnelle.

SOREAD-2M : MÉDIA CITOYEN

La manière dont les médias décrivent le handicap peut aider à sensibiliser la société aux réalités auxquelles sont confrontées les personnes atteintes de handicap, à réduire les stéréotypes et les préjugés et à promouvoir la prise de conscience de leurs capacités et contributions. Les médias audiovisuels jouent un rôle important dans la construction des mentalités et participent à la formation des opinions.
Les horaires de diffusion, la fréquence, la manière dont le handicap est présenté ainsi que le langage utilisé peuvent nourrir des perceptions positives, favoriser le respect des droits et de la dignité des personnes et promouvoir des sociétés inclusives.
2M, en tant que média de masse d'utilité publique, ne peut ignorer le rôle significatif qu'elle peut jouer pour inciter le changement de mentalités.
2M s'engage ainsi dans une démarche tendant à améliorer la représentation des personnes en situation de handicap dans ses programmes et à contribuer au changement du regard de la société sur les personnes atteintes de handicap.

À cet effet, SOREAD-2M préconise notamment les recommandations suivantes :

AXE 1. Une meilleure visibilité de la personne en situation de handicap :

-2M veille à traiter régulièrement la question du handicap sur tous ses médias et ses programmes, en prenant en compte la diversité des handicaps : mental, auditif, visuel, moteur, psychique ;
-2M veille à mettre en lumière et valoriser les parcours des personnes atteintes de handicap;
-2M veille à permettre aux personnes en situation de handicap de parler pour elles-mêmes ;
-2M veille à sensibiliser aux défis auxquels sont confrontées les personnes souffrant de handicap, aux problèmes liés au handicap et aux facteurs qui peuvent conduire à la stigmatisation des personnes concernées ;
-2M veille à mettre en place un monitoring de la présence des personnes en situation de handicap et des sujets relatifs au handicap dans les médias audiovisuels de 2M.

AXE 2. Normalisation du handicap

-2M s'engage à normaliser le discours sur le handicap ;
-2M s'engage à donner la parole aux personnes en situation de handicap pour parler d'autres sujets que leur handicap et favoriser leur expression sur tous les sujets, au-delà du handicap ;
-2M s'engage à présenter le handicap de façon positive et inclusive et ne pas se contenter d'approches compassionnelles ;
-2M veille à normaliser la présence de personnages de fiction en situation de handicap, sans réduire ces derniers à celui-ci.
-2M veille à mettre en place un système d'interprétariat en langage des signes sur certains programmes d'informationrelatifs au handicap dans les médias audiovisuels de 2M.

AXE 3. Sensibilisation aux termes et attitudes non dégradants et développement de partenariats avec la société civile

-2M veille à utiliser une terminologie non dégradante ;
-2M veille à déconstruire les stéréotypes, mythes ou clichés, qui tendent à faire perpétuer des images négatives sur des personnes ou des groupes de personnes ;
-2M veille à ne pas trop insister sur les « héros » en situation de handicap car dépeindre les personnes en situation de handicap comme des « superstars » suscite des attentes irréalistes ;
-2M veille à donner la parole aux accompagnants, aux professionnels de santé et aux associations œuvrant dans le domaine ;
-2M veille à communiquer régulièrement avec les organisations de et pour les personnes atteintes de handicap;
-2M veille à promouvoir des politiques, des produits, des services et des environnements qui soutiennent l'inclusion et la pleine participation de toutes les personnes, y compris les personnes en situation de handicap.

SOREAD-2M : ENTREPRISE CITOYENNE

La politique d'emploi de SOREAD-2M en faveur des personnes en situation de handicap est l'une des expressions de ses engagements en matière de diversité, d'égalité des chances et de lutte contre toute forme de discrimination.

Les entreprises qui comptent des personnes atteintes de handicap en leur sein offrent un milieu de travail plus convivial à l'ensemble de leurs collaborateurs et optimisent le potentiel et la réactivité de leurs équipes. L'insertion et le maintien en milieu professionnel des personnes atteintes de handicap sont des éléments fondamentaux de la politique diversité et de l'engagement sociétal et citoyen.

À l'instar de l'ensemble des actions promues par SOREAD-2M, les recommandations suivantes se basent sur des principes de respect des différences et de lutte contre les discriminations.
Parmi les objectifs de cette démarche figure en priorité celui d'engager l'entreprise sur différents axes structurants favorisant l'inclusion et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

AXE 1- Respect et promotion des droits

-2M s'engage à promouvoir et respecter les droits des personnes atteintes de handicap en luttant contre les préjugés et les stéréotypes auxquels elles font face au sein de l'entreprise.
-2M s'engage à garantir l'accès à l'entretien de recrutement pour toute candidature de personnes en situation de handicap ayant le profil et les compétences pour tous les postes disponibles.
-2M s'engage à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap au moyen d'aménagements raisonnables dans l'accompagnement de l'ensemble du parcours professionnel (à toutes les étapes de leur association avec l'entreprise, lors du recrutement, sur le lieu de travail, pendant les périodes d'apprentissage et de formation, pour le maintien du lien d'emploi, dans l'accompagnement du parcours professionnel…) et en ce qui concerne toutes les autres conditions d'emploi.

AXE 2- Facilitation de l'insertion

-2M s'engage à rendre progressivement les locaux, ainsi que les moyens de communication avec le personnel de l'entreprise, accessibles à tous les employés en situation de handicap ;
-2M s'engage prendre les mesures adéquates pour permettre aux personnes qui deviennent handicapées alors qu'elles sont déjà employées par l'entreprise de conserver ou de retrouver leur emploi ;
-2M s'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels concernant les personnes en situation de handicap.

AXE 3- Mesures d'accompagnement

-2M s'engage à identifier les personnes et organismes à même d'accompagner le projet de politique handicap (associations, experts, ressources internes et externes) ;
-2M veille à présenter régulièrement des rapports sur les efforts déployés pour promouvoir la place des personnes en situation de handicap dans l'entreprise et partager l'information et les expériences avec toutes les parties prenantes ;
-2M s'engage à permettre aux invités en situation de handicap une meilleure accessibilité aux locaux de la chaîne.